AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°2
19 Janvier 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX   Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) XXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : ~~60~~ F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9080 74 V

XXX
XXX
70 F.

ARBRES FRUITIERS

PUCERON VERT (Myzus persicae) sur pêchers et amandiers - Pour éviter ou au moins retarder les traitements en végétation, il est utile d'intervenir contre ce ravageur par un traitement de prédébourrement destiné à détruire les oeufs et les premières larves .

Ceux-ci se situant à l'aisselle des bourgeons, la pulvérisation devra donc être très soigneuse pour les atteindre partout où ils se trouvent (extrémités des rameaux entre autres). Elle sera effectuée par temps calme et ensoleillé ainsi qu'en l'absence d'humidité .

On utilisera avant débourrement des colorants nitrés (D.N.O.C.) à raison de 600 g de M.A./hl, soit environ 1 litre de produit commercial par hectolitre .

On prendra toutes les précautions utiles à proximité des cultures légumières ou des arbres à feuilles persistantes (cyprès, oliviers, etc ...) .

Ce traitement pourra être associé si nécessaire à celui préconisé ci-dessous contre la CLOQUE jusqu'au stade B. Si ce traitement anti-pucerons ne peut être effectué avant ce stade, on interviendra au stade "Bouton rose" (au plus tard) avec du lindane (nombreuses spécialités) à raison de 30 g de M.A./hl .

CLOQUE DU PECHER et DE L'AMANDIER - Sur les variétés sensibles à cette maladie et dans le cas où le traitement au cuivre (500 g de cuivre métal) récommandé à l'automne n'a pu être appliqué, on pourra l'effectuer jusqu'au gonflement des bourgeons et à plus de 10 jours de la taille .

A partir du stade B, les fongicides de synthèse suivants seront seuls employés (en g. de M.A./hl) :

captafol (Difosan, Orthodifolatan) 120, captane (n. spéc.) 250, ferbame (Ferbamate, Sépifer) 175 (incompatible avec les produits cupriques), thirame (n. spéc.) 175, zirame (n. spéc.) 175 .

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU - On mettra en oeuvre les mesures prophylactiques déjà conseillées à savoir : suppression des rameaux morts ou dépérissants et des fruits momifiés ainsi que le curetage des chancres et leur désinfection (peinture ou pâte fongicide) .

Dans le cas d'arbres âgés ou fortement attaqués l'année précédente, un traitement cuprique à raison de 500 g de cuivre métal par hectolitre est conseillé jusqu'au gonflement des bourgeons si cette application n'a pas déjà été effectuée .

PSYLLE DU POIRIER - A cette date le seuil de 50 % de femelles prêtes à pondre est atteint dans la vallée du Rhône jusqu'à Donzère et dans le Comtat et la vallée de la Durance jusqu'à Peyrolles .

Un traitement est donc à exécuter dès le 2ème jour de beau temps où la température maximum a atteint ou dépassé 10° .

Ce traitement peut également être exécuté sur le littoral ainsi que dans les régions moyennes des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes jusqu'à 250 mètres d'altitude .

Dans la vallée de la Durance de Manosque à Sisteron les traitements pourront être retardés de 10 à 15 jours .

Pour la zone alpine un prochain bulletin fixera les dates .Utiliser de préférence du DNOC ou des huiles jaunes renforcées en DNOC .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD